

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Projet de loi sur les contrats municipaux L'UMQ est déjà à pied d'oeuvre

Montréal, le 18 novembre 2009 – L'Union des municipalités du Québec (UMQ) réagit au dépôt, aujourd'hui, du projet de loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le processus d'attribution des contrats des organismes municipaux, en réitérant son entière collaboration au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, M. Laurent Lessard, dans sa volonté de resserrer les règles et favoriser une plus grande transparence. L'UMQ a d'ores et déjà amorcé l'étude des mesures proposées dans le projet de loi afin de s'assurer qu'elles contribueront à rétablir la confiance du public envers les élus municipaux et l'ensemble de la gouvernance municipale.

L'UMQ accueille positivement l'ensemble des modifications législatives du projet de loi. « *Nous appuyons le ministre des Affaires municipales dans son objectif d'améliorer les lois qui gouvernent le milieu municipal, notamment celles qui précisent les règles à respecter en matière d'adjudication des contrats dans le respect de l'autonomie municipale. Je lui ai déjà offert toute l'expertise de notre Union afin d'en arriver à mettre en place un encadrement juridique amélioré et un environnement d'affaires qui favorisera une plus grande transparence et une gestion rigoureuse* », a déclaré le président de l'UMQ et maire de Maniwaki, M. Robert Coulombe.

L'Union participera activement aux travaux du groupe-conseil que le ministre Lessard mettra sur pied pour examiner les questions liées à l'octroi des contrats municipaux, tout comme elle le fait actuellement au sein du comité sur l'éthique qui analyse les recommandations du rapport Gagné. « *Nous sommes plus que jamais déterminés à déployer les efforts nécessaires pour revaloriser le rôle des élus et participer à réhabiliter le milieu municipal aux yeux des citoyens et citoyennes. Notre formation de deux jours pour les élus qui aborde le rôle, les responsabilités, l'environnement juridique et l'éthique a été mise en marche dès le lendemain des élections municipales et sera offerte dans toutes les régions du Québec jusqu'au mois de mai prochain* », a ajouté le président de l'UMQ.

À propos de l'UMQ

Depuis sa fondation en 1919, l'UMQ représente les municipalités de toutes tailles dans toutes les régions du Québec. Elle a pour mission de promouvoir le rôle fondamental des municipalités dans le progrès social et économique de l'ensemble du territoire québécois et de soutenir ses membres dans la construction de milieux de vie démocratiques, innovants et compétitifs. Sa structure, qui regroupe ses membres en caucus d'affinité : municipalités locales, municipalités de centralité, cités régionales, grandes villes et municipalités de la Métropole, est l'expression de toute la diversité et de la solidarité municipale québécoise. Ses membres comptent près de cinq millions de citoyennes et de citoyens.

- 30 -

Source : **UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

Renseignements : François Sormany
Directeur des communications
Tél. : (514) 282-7700, poste 265
Cellulaire : (514) 910-7272
fsormany@umq.qc.ca